

Attestation n° 020H

émise le : 10 septembre 2021

valable jusqu'au : 10 septembre 2023

selon le dossier technique n° PPF/034/D

L'entreprise soussignée,

SOCIETE : **LEUL Menuiseries**

ZI de Louzy, 4 rue du petit rosé - 79100 THOUARS

Signataire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

☐ **Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

☐ **Qualité environnementale :** met en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'

- Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
- Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
- Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
- Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).



☐ **Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l'**OPPBTP** La prévention BTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

☐ **Qualité de service :**

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : GAMME 50

Gamme (Nom commercial) et variantes associées	GAMME 50
Essences de bois	Bossé : purgé d'aubier, non traité, en bois massif
Système de finition provisoire (AF)	1 couche - pour toutes les essences de bois. Pas de finition complète (FI) appliquée en usine.
Epaisseur ouvrants	50 mm
Epaisseur dormants	48 mm
Liaison ouvrant - dormant	A recouvrement et jeu de 12 mm 2 profilés d'étanchéité sur ouvrant
Epaisseur max des vitrages	24 mm
Particularités	Appuis bois ou seuil aluminium 40 mm Panneau de soubassement porte-fenêtre contreplaqué 33mm + âme mousse PU

Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois
Grille dimensionnelle (*)

Ouvrants à la française	OF1	2250 x 800	PF1	2250 x 800
	OF2	2250 x 1600	PF2	2250 x 1600
	OF3	2250 x 2400 avec meneau intermédiaire	PF3	2250 x 2400 avec meneau intermédiaire
Oscillo-battants	FOB1	2250 x 800	PFOB1	2250 x 800

(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Sans objet : pas d'utilisation de carrelats lamellés-collés	
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	OUI
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Bossé (purgé d'aubier) : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier.	OUI Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Sans objet : pas de finition complète appliquée en usine	

Performances

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	A*4 E*7B V*A3 - rapport d'essai FCBA n°404/19/47-1
Résistances mécaniques (Résistance à la charge verticale NF P 20-501 avril 2002)	Satisfaisant - rapport d'essai FCBA n°404/08/311/619
Forces de manœuvres	Classe 1 - rapport d'essai FCBA n°404/19/47-1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Satisfaisant à 350N - rapport d'essai FCBA n°7/CTBA-IBC/PHY/162/382
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Satisfaisant – rapport d'essai FCBA n°7/CTBA-IBC/PHY/162/382
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	Classe 2 (10 000 cycles) – rapport d'essai FCBA n°404/08/186/343

Performances Acoustiques

PF 2vtx 2.18 x 1.45 (H x L) en Bossé avec seuil aluminium, soubassement panneau à base de bois

<p>R_{a,tr} = 30 dB R_w(C, C_{tr}) = 34 (-1 ; -4) dB Vitrage 4 / 16 (Ar) / 4 Rapport d'essais FCBA N°07/CTBA-IBC/PHY/111/2</p>	<p>R_{a,tr} = 33 dB R_w(C, C_{tr}) = 37 (-1 ; -4) dB Vitrage SP 10 / 10 (Ar) / 4 Rapport d'essais FCBA N°07/CTBA-IBC/PHY/111/1</p>
---	---

Performances thermo-optiques $U_w / S^c_w / TL_w$

(ci-dessous sont présentés des exemples de performances des rapports de calcul référencés FCBA n° PC.CIAT/2015.279)

Performance du vitrage	Fenêtre 2 vantaux appui bois 1,48 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vtx Seuil alu et soubassement 2,18 x 1,53 m (H x L)
	$\lambda = 0,18$	$\lambda = 0,18$
$U_g = 1,1 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ Sg de 61% et $\alpha=0.4$ Tlg de 80% Tgi spacer M	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,41$ $TL_w = 0,52$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,44$ $TL_w = 0,56$
$U_g = 1,4 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ Sg de 57% et $\alpha=0.4$ Tlg de 77% Tgi spacer M	$U_w = 1,7$ $S^c_w = 0,37$ $TL_w = 0,52$	$U_w = 1,8$ $S^c_w = 0,39$ $TL_w = 0,56$
U_w exprimé en $\text{W/(m}^2\cdot\text{K)}$		

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **10 septembre 2019** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.menuiseries21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise
signataire

